

Direction départementale
des Territoires
Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

**Compte-rendu du Comité de Pilotage commun
aux sites Natura 2000 :
FR8302015 – Site des Grivaldes
FR8302014 – Site de Teissières**
Réunion du 04 octobre 2018 à Teissières-les-Bouliès

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services et établissements publics de l'Etat :

Patrick LALO	DDT 15, Service Environnement, représentant le préfet du Cantal
Alexandre LEFEBURE	Gendarmerie nationale, Calvinet
Mathieu TEULADE	Gendarmerie nationale, Mur-de-Barrez
Béatrice JOUBERT	DDT 15, Service Environnement
Marion KRILOFF	ONCFS Cantal
Thomas DARNIS	ONF

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

Philippe CASTANIER	Maire de Ladinhac, 1 ^{er} adjoint
Yves COUSSAIN	Maire de Teissières-les-Bouliès
Jacques ROUMANIOL	Mairie de Vezels-Roussy, 1er adjoint
André MAUREL	Mairie de St Hipolyte et Communauté de communes Comtal Lot Truyère

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

Gérard MONTAGUT	Syndicat des sylviculteurs du Cantal
-----------------	--------------------------------------

Assistaient également à ce comité de pilotage :

Joël BEC	Alter Eco, animateur Natura 2000 des 2 sites
Thierry FANJAS-MERCERE	Alter Eco

Membres ou personnes excusés :

Syndicat des jeunes agriculteurs du Cantal ; Conseil Départemental de randonnée pédestre de l'Aveyron ; Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées ; Conservatoire Botanique National Massif Central ; Communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène ; Tourisme Aveyron ; CPIE de Haute-Auvergne ; AFB Cantal ; AFB Aveyron ; ONCFS 12 ; CPIE du Rouergue ; Fédération de Pêche du Cantal ; Fédération de Pêche de l'Aveyron ; CEN Auvergne ; DREAL Occitanie ; DDCSPP du Cantal ; Chambre d'agriculture du Cantal ; Commune de Murols ; CNPF du Cantal ; Commune de Leucamp ; Comité départemental d'escalade ; LPO Aveyron.

Le diaporama projeté est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal dans la rubrique **Compte-rendu de COPIL de la page suivante :**

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-site-de-teissieres-chauves-a980.html>

La réunion débute par une introduction de P. Lalo de la DDT, représentant Mme le Préfet. Il rappelle que c'est l'Etat qui porte l'animation ces deux sites Natura 2000, que le précédent COPIL s'est tenu en 2016 à Ladinhac, et qu'il remercie le maire de Teissières pour son accueil dans la commune. Il indique qu'un appel d'offre de la DDT du Cantal est en cours pour l'animation des sites.

Il passe donc la parole à l'animateur qui donne l'ordre du jour :

- le bilan de l'animation des années 2017-2018 en 4 thèmes : la gestion des habitats et des espèces ; la connaissance et les suivis ; l'information et la sensibilisation ; la mise en œuvre des DOCOB.

- les perspectives 2019

Il est proposé un tour de table de présentation des participants.

Lors du préambule de la présentation, Joël Bec signale qu'il a à cœur de faire tourner les réunions de COPIL dans chaque commune des sites. Il reste Lapeyrugue mais comme M. Roumaniol, 1er adjoint est présent, il propose de faire le prochain copil à Vezels-Roussy. B. Joubert précise qu'à présent, le rythme des réunions est plutôt de 2 sur la période d'engagement de 3 ans afin de ne pas laisser les participants, et d'avoir des nouvelles circonstanciées des sites.

Contrats et chartes :

Les Mesures Agri-Environnementales, qui n'avaient pas été mises en œuvre sur le site de Teissières, faute de candidats, se sont achevées sur les Grivaldes en 2018 ; le seul agriculteur qui restait engagé sur une vingtaine d'hectares se rapproche de la retraite. Ces dernières années d'engagement, nous l'avons accompagné (rappel des cahiers des charges, points d'attention, aide à l'occasion des contrôles quasi annuels).

En concertation avec la structure porteuse il n'a pas été jugé pertinent de déposer un projet Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) : le site des Grivaldes étant sur 2 régions dont les mesures ne sont pas comparables, certaines ayant d'ailleurs disparues entre temps coté Aveyron. Le nombre d'agriculteurs concernés potentiellement était également bien faible.

Lorsque les prochaines modalités de la PAC seront connues, la question se reposera. Mais il faudra sûrement s'intégrer sur un territoire plus grand, comme par exemple le Parc Naturel Régional de l'Aubrac, qui est porteur de l'animation de plusieurs sites Natura 2000 proches.

Contrat forestier de Leucamp :

Ce projet qui a émergé il y a plusieurs années a permis de créer trois îlots de sénescence dans la forêt de Bancarel, via un contrat déposé fin 2016 (mesure 763 du PDR Auvergne, dont le Conseil Régional est autorité de gestion) dont la commune attend maintenant la compensation.

P. Lalo explique les retards de paiement : la DDT, guichet instructeur est en attente du déploiement de l'outil d'instruction des contrats par le conseil régional, autorité de gestion des fonds européens.

J. Bec signale qu'il a aidé les contractants à écrire au Conseil Régional pour essayer de lever les blocages. P. Lalo précise que le Conseil Régional et l'ASP travaillent à la préparation de l'outil.

J. Bec se fait le relais des attentes des contractants notamment des particuliers surtout quand le contrat prévoit une avance d'argent pour réaliser des travaux.

B. Joubert indique qu'une fois levés ces bocages, il faudra aussi que le plan d'aménagement de la forêt prenne en compte le contrat Natura 2000, et ce dans les 3 ans, soit avant novembre 2019.

T. Darnis (ONF) précise que le plan d'aménagement de la forêt de Leucamp a déjà été fait et approuvé mais pensant bien faire, il l'a été au travers d'un plan de l'ensemble des forêts de Leucamp. Or la démarche de communalisation des sections de la commune n'aurait pas été faite dans les règles de l'art et il y a là aussi un blocage.

B. Joubert indique que la sous-préfecture de St Flour organise une réunion le 11 octobre pour faire le point avec la mairie de Leucamp sur ce sujet.

Contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier sur le site des Grivaldes :

L'aménagement de la grangette de Molèdes en respect de son occupation par des chauves-souris s'est achevé, le dossier est lui aussi en attente de paiement.

Interpellé par M. Maurel qui souhaite connaître l'efficacité des travaux, l'animateur indique que dès l'été suivant l'achèvement des travaux, il a pu constater par leur déjection, que des chauves-souris fréquentaient bien les combles qui leur ont été réservés.

Charte Natura :

Il n'y a plus de démarche pro-active pour le dispositif de charte, car le niveau de compensation de

la Taxe sur le Foncier Non Bâti aux communes est très limitée (environ 20%). Toutefois, si un particulier souhaite adhérer à la charte, l'animateur l'accompagnera dans sa démarche. L'animateur signale qu'il a également accompagné les demandes de renouvellement des chartes signées il y avait déjà 5 ans en 2017.

T. Darnis indique qu'en forêt communale, c'est compatible avec les exigences de la charte et elle pourrait être signée. Il n'y a, à ce moment-là, pas de problématique de compensation de la TFFB pour ces parcelles communales.

Petits travaux conservatoires :

L'animateur présentant les initiatives qu'il a conduit pour répondre à des problématiques de conservation de gîtes à chiroptères (pose de clôtures autour des puits de mine, de bâches de protection contre les déjections, de petites reprises de toitures...), P. Lalo en profite pour rappeler la règle que les contrats ne peuvent pas payer l'entretien courant des bâtiments.

Il est toutefois intéressant que des petits travaux puissent se déployer à moindre coût lorsque cela permet de conforter les colonies de chauves-souris.

B. Joubert en profite pour faire un point sur les Permis de Construire (PC) et les Demandes Préalables (DP) soumis à évaluation des incidences dans le Cantal et pas en Aveyron. En effet, l'animateur a constaté que des propriétaires font des travaux sans (besoin de) DP ou PC ou bien que le dossier n'a pas nécessité de comprendre une évaluation des incidences Natura 2000 (en Aveyron) et qu'il est donc délicat d'intervenir pour faire prendre en compte les enjeux par rapport aux chauves-Souris.

En 2018, c'est l'aménagement de l'ancien transformateur électrique de la mine de Teissières qui a été le point d'orgue de cette partie concrète de la mission d'animation. Ses ouvertures ont été partiellement occultées afin de favoriser sa fonction de gîte de transit entre plusieurs populations, avec même l'espoir qu'il serve à la reproduction puisqu'il n'y a actuellement aucun bâtiment qui héberge de colonie dans le site.

Des « nichoirs » ont été créés à partir des matériaux pris sur le site et ont été posés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'animateur rappelle que les participants sont invités à venir constater ces travaux durant la séquence de l'après midi.

Mise en sécurité des mines :

En 2018, deux anciennes mines du Cantal voient leur sécurité prise en charge par l'État (responsabilité) : à Fournials commune de Molèdes et à Teissières. L'évaluation d'incidence a été confiée par l'Etat (via le BRGM) à l'ONF.

T. Darnis précise qu'il s'agit à Teissières de réaliser un Etat Initial de l'intérêt biologique du site avec notamment un suivi sur un an de la fréquentation par les chauves-souris des anciennes galeries, phénomène bien documenté pour la période hivernale, mais moins ou pas du tout pendant l'été et surtout l'automne, où il pourrait y avoir du « swarming » (soit le regroupement d'adultes en période de reproduction).

Le rendu de l'étude se fera au printemps 2019 et l'animateur du site est là pour accompagner l'ONF dans la mise à disposition des connaissances acquises sur le site, les enjeux de conservation...

Lors de l'évocation du volet « Veille Environnementale », l'animateur signale qu'il constate toujours la circulation d'engins motorisés sur le secteur des mines de Teissières cette année.

P. Lalo rappelle qu'il est interdit de circuler pour les véhicules à moteurs en dehors des voies ouvertes à la circulation (sauf exception comme les propriétaires par exemple) et que l'on peut l'interdire sur les chemins ouverts. Il y a un plan de contrôle inter-services, car cette pratique sur des sites à enjeux préoccupe.

M. Kriloff de l'ONCFS précise qu'en effet des PV ont été dressés pour circulation en milieux naturels.

L'animateur indique qu'il souhaiterait être tenu au courant lorsque des verbalisations sont effectuées pour ne pas être en porte à faux devant la population. M. Kriloff répond qu'elle pourra avertir l'animateur (l'opération de cette année n'a pas donnée lieu à constat) même si comme le précise P. Lalo, du fait de l'existence d'une procédure pénale, il n'est pas prévu d'information aux

tiers. Il rajoute que le seuil de la réglementation pour l'organisation de manifestations motorisées est à 50 véhicules.

Sur ce sujet, le maire de Teissières et les autres élus déplorent que la pratique ne soit pas plus vertueuse et n'aille pas s'exercer dans des endroits moins sensibles tout en disant qu'un report vers les sentiers balisés et aménagés pour la randonnée pédestre ruinerait les efforts des collectivités, ce qui explique que son conseil municipal n'a pas pour l'instant statué sur des interdictions de circulation vers les mines.

Sur le volet « Connaissance et suivi » l'animateur venant de préciser que l'année 2016 avait paru mauvaise sur le plan des effectifs, il s'avère avec d'autres années de recul, que l'on n'assiste pas à une baisse significative, cette année-là ayant été peu représentative.

A une question de l'assistance sur les fluctuations d'effectifs, l'animateur indique que les chauves-souris ne faisant qu'un petit par an, le nombre d'individus reste plutôt constant sauf en cas de problème grave. La tendance européenne pour le Petit Rhinolophe, espèce phare du site, est plutôt à l'amélioration de l'état de conservation.

T. Darnis indique qu'il y aura probablement d'autres données, à l'issue de l'évaluation des incidences menée par l'ONF.

Alors qu'on est toujours à la recherche de la colonie de grand murin qui a servi à la désignation du site, toujours disparue du site mais activement recherchée en dehors, il va falloir trouver une solution de confortement du pignon de la grange de Lagarrigue qui continue de se détériorer. C'est le plus gros effectif de chauves souris du site des Grivaldes. La discussion autour d'un contrat ni- ni implique plusieurs participants qui constatent que ce cas ne serait pas éligible. En effet, un contrat ne peut pas financer ce qui relève de l'entretien courant. Le propriétaire ne veut pas tout prendre en charge, car la bâtisse ne lui sert pas.

L'animateur est en attente de reprise d'un devis qui séparerait la main d'œuvre, qui pourrait être réglée par le propriétaire et les matériaux qui pourraient relever de la mission d'animation. D'autres personnes suggèrent que des fonds alternatifs soient recherchés comme avec la fondation du patrimoine (qui a aidé à la reconstruction d'un sécadou dans la réserve régionale des coteaux du Fel près d'Entraigues (12)).

L'animateur revient sur les demandes de panneautage, évoquées lors du dernier COPIL.


Les infos remontées de Natura (Raulhac et Grivaldes) n'ont pas été reprises dans le Topoguide du GR 65 de Bredons à Conques qui traverse le site des Grivaldes, ce qui va en effet nécessiter de proposer une information locale dédiée.

La mise en place de panneau peut passer par un contrat Natura ou sur l'animation mais ce n'est pas prioritaire dans le DOCOB comme tout ce qui touche à la communication.

L'assemblée valide le programme proposé par l'animateur et la DDT du Cantal pour l'année 2019.

P. Lalo remercie l'animateur pour sa présentation, ainsi que l'assemblée pour sa participation et prend date avec le maire adjoint de Vézels-Roussy pour le prochain COPIL. Puis il invite ses membres à rester l'après-midi pour la visite du site des anciennes mines de Teissières.

Pour le Préfet et par délégation
Le président du copil



Patrick LALO

Liens internet concernant les deux sites Natura 2000 :

<http://grivaldes-teissieres.n2000.fr/>

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/460/Donnees_Environnement.map#

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-site-de-teissieres-chauves-souris-a980.html>

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-site-de-grivaldes-chauves-souris-a976.html>